

KI/vo

Berne, le 6 novembre 1959.

Monsieur l'Ambassadeur,

Lors de notre entretien du 30 octobre, vous avez relevé que la Suisse était à peu près le seul pays à n'avoir pas conclu de traité de commerce avec la Chine. Vous avez pensé qu'il serait opportun d'engager des négociations sur un traité dont les dispositions pourraient être de portée très générale et qui nous mettrait au bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée.

Je vous ai dit les raisons pour lesquelles le Département Politique et la Division du Commerce sont opposés à l'idée d'entamer des négociations commerciales avec la Chine. Le gouvernement chinois demanderait très certainement que le bilan des échanges soit égalisé. Cela équivaldrait à réduire nos exportations au niveau des importations possibles de marchandises chinoises en Suisse. D'autre part, de même que l'Union Soviétique, la Chine demanderait le droit d'entretenir une agence commerciale en Suisse par laquelle elle monopoliserait toutes les commandes qu'elle pourrait avoir à passer en Suisse. Or, nous ne sommes pas disposés à accorder un pareil monopole à un autre Etat communiste à part l'Union Soviétique avec laquelle cette institution a été convenue lors de la reprise de nos relations diplomatiques en 1946.

J'ai tenu à vous donner ces informations après que le Chef du Département m'eut informé que vous aviez soulevé la même question auprès de lui.

J'envoie copie de la présente communication à la Division du Commerce.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur René NAVILLE
Ambassadeur de Suisse en Chine

sig. Kohli

P é k i n

Copie a été adressée à la Division du Commerce
du Département fédéral de l'économie pub.

Dodis

